



ARWS 2022 - RAID IN FRANCE 2022 :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

75 équipes pourront prendre part à Raid in France 2022, manche de l'Adventure Racing World Series (ARWS), du 22 juin au 01 juillet 2022, en Savoie et Haute-Savoie.

Conditions générales d'inscription

1. Les inscriptions sont ouvertes à partir du jeudi 01 octobre 2021, 12h00.

Les équipes inscrites en 2021 et ayant validées leur réinscription sont prioritaires. Le nombre de places restantes sera disponible le 26 septembre 2021 sur le site www.raidinfrance.fr

30% des places seront réservées pour les équipes françaises (sous le principe du premier inscrit, premier servi)

60% des places seront réservées pour les équipes étrangères (sous le principe du premier inscrit, premier servi)

10% des places seront « organisation » (dans le cas où les 30 et 60% des places ouvertes sont attribuées, l'organisation est libre de choisir l'attribution des « x » dernières places restantes).

2. Liste d'attente

Dès que les 30% de places françaises et/ou que les 60% places étrangères seront réservées, les équipes supplémentaires seront inscrites sur la liste d'attente. Pour être enregistrées, elles devront s'acquitter du droit de pré-inscription. Si la course dépasse la limite du nombre de participants, alors le versement sera remboursé en totalité.

3. Sélection des places « organisation »

L'organisation se réserve le droit d'attribuer les « x » places restantes parmi les équipes sur liste d'attente en fonction de divers critères : couverture média, statuts, esprit en accord avec les valeurs de Raid in France...

4. Les inscriptions seront fermées le 3 avril 2022 12h00.

Droits d'inscription

Le droit d'inscription à Raid in France 2022 est de **2 500 euros** par équipe.

Le droit de pré-inscription est de **200€**, **obligatoire pour valider la pré-inscription**, déductible du droit d'inscription en cas de confirmation de l'inscription.

- Les équipes inscrites en 2021 et ayant confirmées leur réinscription dans les délais, avant le 24 septembre 2021, bénéficieront de leur droit d'inscription de 2021.

- Les équipes inscrites pour 2022, avant le 31 décembre 2021, auront à acquitter du droit d'inscription de 2500€

- Les équipes inscrites pour 2022, à partir du 01 janvier 2022, auront à acquitter un droit d'inscription de 2700€.

Le non-respect des conditions de paiement des droits d'inscription modifie le montant de ces droits.

Les droits d'inscription comprennent :

- L'organisation d'une course aventure expédition non-stop de haute qualité
- La logistique d'assistance durant la course pour les équipes, assurée par l'organisation (pas d'assistance nécessaire pour les équipes)
- La sécurité et l'assistance médicale
- Le matériel spécifique (kayaks, 2 ou 3 caisses matériel, ...)
- L'équipement des parties techniques (rappels, via ferrata, échelles, passages particuliers...)
- Le suivi en temps réel des équipes sur le site web de la course et la balise GPS de positionnement.
- Le transfert des affaires personnelles des coureurs du lieu de départ à l'arrivée.
- Le road book et les cartes de la course (1/50000^{ème} et 1/25000^{ème})
- Les chasubles de course
- Un cadeau de bienvenue
- Les primes de courses et lots (seront définis en fonction de nos partenaires)

- La remise des prix et soirée de clôture (repas et animations) le vendredi 01 juillet, pour les coureurs.

Les droits d'inscription ne comprennent pas :

Votre voyage pour vous rendre sur le lieu de rendez-vous du départ de la course et celui de retour depuis le lieu d'arrivée de la course.

L'hébergement et la restauration d'avant et d'après course.

Note : des informations seront communiquées ultérieurement sur les possibilités négociées par l'organisation concernant l'hébergement, la restauration et les transferts entre l'aéroport de Lyon Saint Exupéry (à confirmer) et le lieu de départ et d'arrivée.

Liste non exhaustive.

Conditions de paiement de la pré-inscription et de l'inscription

Le montant des droits de pré-inscription et d'inscription est à payer en une seule fois et avant les dates butoirs pour pouvoir bénéficier des avantages décrits ci-dessus. Seuls les virements bancaires sont acceptés.

La confirmation du virement avec le nom de l'équipe doit être envoyé par mail dès celui-ci déposé à : concurrent@raidinfrance.fr

L'inscription est validée uniquement après avoir effectué la totalité du versement du montant des droits d'inscription.

Pour toutes les équipes, le montant de l'inscription devra être payé avant le 15 mars 2022.

Le non-respect des conditions de paiement des droits d'inscription modifie le montant de ces droits.

Conditions d'annulation et de remboursement

Les équipes doivent annuler leur inscription par email, quel que soit le moment, auprès de l'organisation : concurrent@raidinfrance.fr. Un accusé de réception leur sera envoyé dès que l'organisation en aura pris connaissance.

- L'annulation de l'inscription d'une équipe avant le 03 avril 2022 n'entraînera pas de retenue.

- L'annulation de l'inscription d'une équipe avant le 15 mai 2022 12h00 entraînera la retenue de 500 €.

- L'annulation de l'inscription d'une équipe après le 01 juin 2022 12h00 entraînera une retenue de 60 % du versement.

Les équipes sont autorisées à transférer leur droit d'inscription à une autre équipe.

Les équipes achetant une inscription à des équipes ayant bénéficié de remise devront payer à l'organisation le complément par rapport au montant de base de 2500€ ou de 2700€. Cela est une transaction uniquement entre les équipes. L'organisation doit en être informée aussi vite que possible à concurrent@raidinfrance.fr.

Si deux équipes fusionnent, il sera alors considéré qu'une des deux équipes abandonne et il sera appliqué le paragraphe, « Conditions d'annulation et de remboursement », à l'équipe inscrite en premier.

Si un des membres d'une équipe est jugé non compétent pour prendre part à la course en regard des qualifications techniques demandées par l'organisation, alors l'équipe sera disqualifiée et aucun remboursement ne pourra être réclamé (les connaissances techniques exactes seront divulguées sur le site web de la course et dans les lettres d'informations coureurs).

Si la course est annulée pour cause d'actes de guerre, de catastrophes naturelles, terrorisme ou autres raisons (sanitaire), l'organisation fera tous les efforts pour rembourser autant que ce peut les droits d'inscription à toutes les équipes...

Les inscriptions sont à payer par transfert bancaire (mentionner le nom de l'équipe):

Data bank transfers

Sport & Nature ProMotion

Bank name : CIC Lyonnaise de banque

Bank: 10096

Cash desk: 18167

Account number: 00047828201

Bank control key: 60

Registered address: CIC Tassin-la-demi-lune

B.I.C.: CMCIFRPP

IBAN: FR76 1009 6181 6700 0478 2820 160

Envoyer un email accompagné d'une copie de l'ordre de virement bancaire après avoir payé les droits d'inscription à l'adresse suivante: concurrent@raidinfrance.fr